



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## TAILOR EPARGNE HIGH YIELD 1-2

OPCVM géré par TAILOR CAPITAL

PART S (DOLLAR HEDGEE)

CODE ISIN : FR0013150117

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créance internationaux », le fonds a pour objectif de gestion, la recherche d'une exposition aux marchés de taux internationaux, sur la durée de placement recommandée de 2 ans. Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Par ailleurs, il n'est pas géré en référence à un indice.

Pour répondre à l'objectif de gestion, le fonds est essentiellement exposé à des titres de créances (obligations à taux fixe, obligations à taux variables et obligations convertibles) majoritairement émis par le secteur privé sans contrainte géographique et de notation. La maturité moyenne du portefeuille n'excède pas 2 ans. La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 3, en phase avec l'objectif de gestion.

Le choix des classes d'actifs (obligations classiques, convertibles, dette privée/dette public, high yield, actions...) est déterminé au sein du comité d'allocation de Tailor Capital. A noter que la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations des agences mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

La poche obligataire (exposition de 80 à 100% via des titres en direct ou des OPC) est gérée dans le cadre d'une gestion discrétionnaire en termes de répartition entités privées/publiques, de répartition géographique (y compris pays émergents à hauteur de 100% maximum), de devise et de notation (y compris Non Notées ou Non Investment Grade à hauteur de 100% maximum). Le FCP peut détenir jusqu'à 100% d'obligations convertibles. L'investissement en titres de créance non libellés en euro est possible sans restriction dans toutes les zones géographiques (y compris pays émergents) mais la gestion couvrira alors systématiquement le risque de change sur ces obligations non libellées en euro afin que ce risque demeure accessoire.

La partie du portefeuille non exposée au marché de taux (0 à 10%) est exposée aux actions, de manière directe ou indirecte via la conversion des obligations convertibles ou via des OPCVM, y compris des OPCVM gérés par Tailor Capital ou par une société liée. La gestion est discrétionnaire en termes de répartition géographique (y compris pays émergents jusqu'à 10%), sectorielle et de taille de capitalisation (y compris petites capitalisations jusqu'à 10%).

Le FCP se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM monétaires, obligations en euro, actions ou de stratégie alternative pour répondre à l'objectif de gestion, dans la limite de 10% maximum de l'actif net.

Le FCP utilisera des instruments financiers à terme (contrats futures, contrats de change à terme simples) et des swaps de change dans un but de couverture du risque de taux et du risque de change, notamment en cas d'acquisition de titres de créance non libellés en euro. Le risque de change est accessoire (10% maximum).

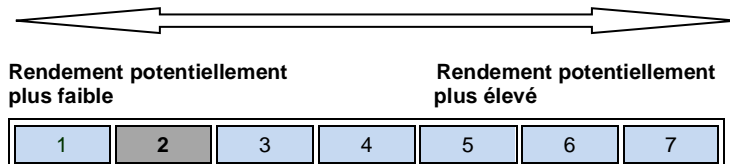
La part S du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'USD. La durée de placement recommandée est de 2 ans.

**Conditions de souscriptions et de rachats :** les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées la veille du jour de valorisation (J-1) jusqu'à 16 heures auprès de RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative J calculée sur les cours de clôture de (J). Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

**Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [ 2 ] :** Le FCP est un fonds exposé en produits de créance de maturité relativement courte, sans risque de change, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire. La catégorie 2 s'explique par le fait de pouvoir être exposé de 100% aux obligations convertibles, aux taux spéculatifs (obligations Non Notées ou Non Investissement Grade) et aux obligations des pays émergents.

**Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Risque de crédit :** Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ces remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de liquidité :** une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de contrepartie :** l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré.



## FRAIS

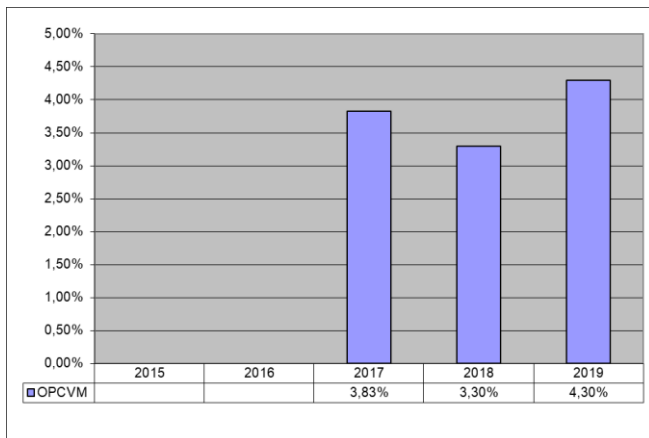
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	1%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé. Dans certains cas, les frais prélevés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'informations auprès de votre conseiller financier.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.14%* TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

\*Le chiffre communiqué – qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement imputés au FCP – est celui de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et /ou sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site de [www.tailor-capital.com](http://www.tailor-capital.com).

## PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

A noter qu'à compter du 31/03/2017, l'objectif de gestion a été modifié sans impact sur la stratégie d'investissement de l'OPCVM, hormis le recours possible à une couverture du risque de taux.

**Date de création de l'OPCVM :** 15/10/2012

Date de création de la part S : 29/09/2016

**Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM :** Dollar

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA – 105, rue Réaumur – 75002 PARIS.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de Tailor Capital – 37 Rue des Mathurins – 75008 PARIS – [www.tailor-capital.com](http://www.tailor-capital.com)

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

**Régime fiscal :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La part S est destinée aux investisseurs souhaitant avoir une exposition au dollar. Sur cette part, libellée en dollar, le risque de change par rapport à l'euro est systématiquement couvert.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique dits « US Person » (la définition est disponible sur notre site internet [www.tailor-capital.com](http://www.tailor-capital.com)).

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Capital sont disponibles sur le site internet [www.tailor-capital.com](http://www.tailor-capital.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

La responsabilité de Tailor Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Tailor Capital est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

**Les Informations Clés pour l'Investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/04/2020.**